



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 AOÛT 2025

Affaire n° 07-20250828

**Fourniture et maintenance des moyens de secours et de
lutte contre l'incendie**
Lot n° 1 : extincteurs et signalétique de sécurité
Modification 1 du marché VI2022.79

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 août 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 août 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-huit août à seize heures cinquante-quatre, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Francemay Payet-Turpin, Dominique Gonthier par Sylvie Leichnig, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Jean Philippe Smith par Josian Soubaya Soundrom, Eric Ah-Hot par Véronique Fontaine, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Marcelin Thélis

Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 07-20250828

Fourniture et maintenance des moyens de secours et de lutte contre l'incendie
Lot n° 1 : extincteurs et signalétique de sécurité
Modification 1 du marché VI2022.79

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport n° 07-20250828 présenté au Conseil municipal du 28 août 2025,

Considérant que le marché n° VI2022.79 relatif à la fourniture, pose et maintenance des moyens de secours et de lutte contre l'incendie - lot 1 « Extincteurs et signalétique de sécurité » a été notifié le 28 juin 2022 à la société TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDIEN pour un montant maximum annuel de 105 000 € HT,

Considérant que les prestations s'exécutent au moyen de bons de commande et sont réglées par des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix (BPU) aux quantités réellement exécutées,

Considérant que la modification du marché public concerne :

- la vérification de porte coupe-feu : cette prestation supplémentaire est une demande de la commission de sécurité datée du 13/05/2025 ;
- la maintenance quinquennale RIA, qui a été demandée par la Société Techniques Spéciales fait suite à son dernier contrôle daté du 09/05/2025 (remise de rapport) ;
- le contrôle RIA effectué par la Société Techniques Spéciales a révélé que le remplacement de certaines vannes RIA était devenu obligatoire pour leur bon fonctionnement ;
- après avoir effectué des vérifications (par la Société Technique Spéciales), il a été constaté que le désaxage du dévidoir de la salle des fêtes de Zac Paul Badré provoque une torsion du tuyau, ce qui pourrait compromettre le bon fonctionnement du RIA ;
- la demande de vérification du poteau incendie du camp de vacances de l'Étang Salé fait suite au passage de la commission de sécurité du mois d'août 2024. La commune du Tampon, en tant que propriétaire du camp de vacances à l'Étang Salé, est chargée de vérifier le poteau incendie chaque année,

Considérant que le montant maximum annuel de 105 000 € HT demeure inchangé,

Considérant que cet avenant est passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique,

Le Conseil municipal,
Réuni le jeudi 28 août 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 la présente modification n° 1 du marché n°VI2022.79 passé avec la société TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDIEN comme suit :

La présente modification a pour objet d'ajouter les prix nouveaux suivants au BPU :

- Le prix rémunère à l'unité la **vérification de porte coupe-feu** (y compris le réglage de paumelle et groom et rapport détaillé) – prix unitaire de **80,00 € HT soit 86,80 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **maintenance quinquennale pour RIA** ; essais approfondis y compris le remplacement des joints d'étanchéité - prix unitaire de **75,00 € HT soit 81,37 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **fourniture et changement de vanne pour RIA** - prix unitaire de **179,00 € HT soit 194,21 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **dépose et l'évacuation de l'installation de RIA existante pour axer correctement le dévidoir** - prix unitaire de **250,00 € HT soit 271,25 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **vérification de Poteau incendie** (vérification annuelle comprenant / contrôle visuel avec remplacement de joints si nécessaire / contrôle d'étanchéité avec mise sous pression hydrostatique / lubrification des vannes, robinets...) - **prix unitaire de 120,00 € HT soit 130,20 € TTC.**

Article 2 L'avenant n° 1 entraînant aucune augmentation du montant du marché,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du Tampon
Service de la Commande publique
256 rue Hubert Delisle – CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché

TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDIEN

29, RUE BASSIN MASSOUTE
ZAE EPERON, ATELIER 15- BLOC
97435 SAINT GILLES – LES HAUTS
TEL : 0262 435380
TECHSPE.OI@GMAIL.COM

C - Objet du marché

■ Objet du marché : **FOURNITURE ET MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - LOT 1 EXTINCTEURS ET SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ**

■ Numéro du marché : **VI2022.79**

■ Date de la notification du marché : **28/06/2022**

■ Montants initial du marché :
- Montant maximum annuel : **105 000 € HT**

D - Objet de la modification du marché public.

■ Modifications :

Le marché n° **VI2022.79** au Lot 1 « Extincteurs et signalétique de sécurité », relatif à la fourniture, la pose et la maintenance des moyens de secours et de lutte contre l'incendie, a été notifié le 28 juin 2022 à la société **TECHNIQUES SPÉCIALES Océan Indien**, pour un montant maximum annuel de **105 000 € HT**.

Les prestations s'exécutent au moyen de bons de commande et sont réglées par des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix (B.P.U) aux quantités réellement exécutées.

La modification du marché public concerne :

- La vérification de porte coupe-feu : cette prestation supplémentaire est une demande de la commission de sécurité datée du 13/05/2025.
- La maintenance quinquennale RIA, qui a été demandée par la société Techniques spéciales fait suite à leur dernier contrôle daté du 09/05/2025 (Remise de rapport).
- Le contrôle RIA effectué par la société Techniques spéciales a révélé que le remplacement de certaines vannes RIA était devenu obligatoire pour leur bon fonctionnement.
- Après avoir effectué des vérifications (par la société Technique spéciales), il a été constaté que le désaxage du dévidoir de la salle des fêtes Zac Paul Badré provoque une torsion du tuyau, ce qui pourrait compromettre le bon fonctionnement du RIA.

Modification du marché – **FOURNITURE ET MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – VI2022.79**
– Société **TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDIEN**

- La demande de vérification du poteau incendie du camp de vacances de l'Etang Sale fait suite au passage de la commission de sécurité du mois d'Aout 2024. La commune du Tampon, en tant que propriétaire du camp de vacances à l'Etang Sale, est chargée de vérifier le poteau incendie chaque année.

La présente modification a pour objet d'ajouter les prix nouveaux suivants au BPU :

- Le prix rémunère à l'unité la **vérification de porte coupe-feu** (y compris le réglage de paumelle et groom et rapport détaillé) – prix unitaire de **80,00 € HT soit 86,80 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **maintenance quinquennale pour RIA** ; essais approfondis y compris le remplacement des joints d'étanchéité - prix unitaire de **75,00 € HT soit 81,37 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **fourniture et changement de vanne pour RIA** - prix unitaire de **179,00 € HT soit 194,21 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **dépose et l'évacuation de l'installation de RIA existante pour axer correctement le dévidoir** - prix unitaire de **250,00 € HT soit 271,25 € TTC.**
- Le prix rémunère à l'unité la **vérification de Poteau incendie** (vérification annuelle comprenant / contrôle visuel avec remplacement de joints si nécessaire / contrôle d'étanchéité avec mise sous pression hydrostatique / lubrification des vannes, robinets...) - **prix unitaire de 120,00 € HT soit 130,20 € TTC.**

Le nouveau bordereau des prix unitaires est joint en annexe.

La présente modification est passée en application de l'article **R.2194-8 du code de la Commande publique.**

■ Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Le montant maximum annuel de 105 000 € HT demeure inchangé.

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Modification du marché – FOURNITURE ET MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – VI2022.79
– Société TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDIEN

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,